



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU
21 SEPTEMBRE 2012

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY SEANCE DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

M. le Maire.- Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, merci d'avoir répondu, nombreux, pour ce qui est des élus, nombreux pour ce qui est des spectateurs, des auditeurs, à l'invitation à ce conseil municipal, qui est peut-être ordinaire sur les points à débattre inscrits à l'ordre du jour, mais aussi assez extraordinaire sur la présence de Monsieur le Maire d'Ambohitrolomahitsy et de la présence d'un collaborateur pour rendre compte d'un moment exceptionnel, qui est Frédéric TRANCHANT.

Avant d'aborder ces deux points, je donne la parole à Monsieur le Directeur Général des Services afin qu'il procède à l'appel des conseillers municipaux.

(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)

Jacques KRABAL

Isabelle THUILLIER-JACOB

Frédéric BARDOUX

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX

Françoise MAUJEAN (absente, pouvoir à Mme LEFEVRE)

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE

Philippe PINTELON

Daniel GENDARME (absent, pouvoir à M. BEAUVOIS)

Jean-François BOUTELEUX

Fabrice FRERE

Claudine PONDROM

Marie-Isabelle CORDOVILLA

Chantal BONNEAU

Bernard MARLIOT (absent, pouvoir à Mme VANDENBERGHE)

Marie-Jeanne FERRAND (absente)

Monique VANDENBERGHE

Jean-Marie FONTAINE (absent)

Claude FILLION (absent)

Omar FENARDJI

Dominique JOURDAIN (absent)

Eric BREME

Danielle BOUVIER

Serge FONTAINE

Bruno BIANCHETTI

Jean-Marie TURPIN

Jean FLEURY-GOBERT

Alain VERCAUTEREN (absent, pouvoir à M. FLEURY-GOBERT)

M. LE MAIRE.- Je vais interrompre cette réunion du conseil municipal afin de laisser notre collègue, maire d'Ambohitrolomahitsy, avec qui nous venons de signer une charte de partenariat, après 10 ans de coopération décentralisée, ce qui me vaut le plaisir d'accueillir parmi le public Madame ROUSSEL, Présidente de cette association et son bureau, tous les bénévoles qui travaillent depuis ces dix dernières années, les uns et les autres, au renforcement de cette coopération dans divers domaines ; ils sont accompagnés par les membres du bureau de l'association et les collaborateurs de Monsieur le Maire d'Ambohitrolomahitsy.

Je ne reviens pas sur la cérémonie de tout à l'heure qui renforce encore davantage ces liens de solidarité et d'amitié. Je voudrais vous dire, Monsieur le Maire, que vous êtes ici chez vous. Considérez-vous un peu comme le maire de cette commune, je vous laisse le soin de prendre la parole, d'exprimer vos sentiments et si vous voulez vous exprimer de manière plus longue et participer au débat, c'est avec plaisir que nous vous laisserons le faire ; mais je sais que la semaine a été longue et fatigante, les nuits courtes, donc nous pourrions comprendre que vous ayez envie de vous détendre

(Intervention hors procès-verbal du Maire d'Ambohitrolomahitsy)

M. LE MAIRE.- Ambohitrolomahitsy est plus grand que Château-Thierry, plus étendu et a plus d'habitants ; c'est une grosse commune ; je pense que vous aurez envie d'aller découvrir sur le terrain, de voir davantage l'organisation ; la charte que nous avons signée tout à l'heure vous engage chacun et chacune d'entre vous et pour celles et ceux qui n'avaient pu se libérer je vais vous la relire ; il est bien que le conseil municipal s'imprègne de ces volontés. Tout à l'heure, c'est mon collègue qui l'a lue.

Ce vendredi 21 septembre 2012, commune de Château-Thierry

Nous Jacques RADAVIDRASON et Jacques KRABAL, Député Maire de Château-Thierry, renouvelons cette charte d'amitié entre les habitants de la commune rurale de Ambohitrolomahitsy et Château-Thierry.

Après plus de 10 années d'échanges et de coopération, nous affirmons solennellement au nom des citoyens et des concitoyennes de nos cités notre volonté commune de maintenir des liens permanents entre les municipalités de nos deux communautés, renforcer les échanges d'ordre environnemental, culturel, de santé, touristiques, éducatifs, sociaux, économiques, pour un développement durable intéressant l'ensemble des citoyens et favoriser plus particulièrement les échanges dans les associations orientées vers les actions de coopération décentralisée, développer les idéaux de paix, de liberté et de respect des personnes, permettre, par une meilleure compréhension réciproque, des relations de fraternité, de solidarité, entre les peuples. »

Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous remercions le Maire et je propose qu'on l'applaudisse, lui et sa délégation.

(Applaudissements)

A travers ces applaudissements, nous faisons participer l'association, grâce à laquelle ces échanges d'humanité sont en cours : Denise ROUSSEL et toute son équipe.

(Intervention de Madame la Présidente de l'association)

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Avant d'aborder les points inscrit à l'ordre du jour, je voudrais saluer la participation d'un de nos collaborateurs qui vient de faire briller et porter haut les couleurs de la ville ; il s'agit de Frédéric TRANCHANT, chef du service des espaces verts avec son équipe, et au-delà des espaces verts, les collaborateurs des services techniques, qui ont encore une fois candidaté pour le prix du concours du plus beau rond-point pour l'année 2012, et ils viennent d'avoir la bonne surprise d'être retenus à la première place.

La remise des prix a eu lieu hier à Saint-Chéron, à quelques kilomètres de Paris ; ils étaient toute une délégation et c'est avec beaucoup de bonheur que je les ai retrouvés pour leur manifester notre reconnaissance pour le travail qu'ils ont fait en centre-ville, à travers le paysager autour de Jean de La Fontaine.

Je tiens vraiment à leur dire la reconnaissance que nous leur devons ; car si la ville s'est embellie, transformée, on le doit à leur savoir-faire ; nombreux étaient les spectateurs extérieurs pour saluer, non seulement ces compétences, mais aussi l'état d'esprit dans lequel tout cela s'est réalisé.

Nous sommes certainement la seule collectivité qui a été primée qui n'avait pas d'architecte paysagiste ; car de la conception à la réalisation, tout est fait par les services ; nous avons vu des réalisations qui devaient coûter plusieurs millions d'euros, où il y avait des architectes de grand renom et je veux manifester toute ma reconnaissance à l'égard de Frédéric TRANCHANT et son équipe et également la fierté de la ville.

Nous sommes allés sur le site, certains nous reprochent d'y aller trop souvent, nous sommes allés sur la place Jean de La Fontaine mais cela sera jamais assez quand il s'agira de mettre en avant de bonnes nouvelles comme celle-ci ; quand on laisse derrière soi des villes comme Evian-les-Bains (pardonnez du peu) Bitche, Trouville-sur-Mer, Royan. La ville de Château-Thierry maintenant apparaît comme étant un leader en matière d'aménagement paysager ; c'est en effet la deuxième fois que la ville est récompensée.

Cette récompense, ce n'est pas seulement pour la ville ; c'est d'abord grâce au savoir-faire des agents et je voulais le saluer ici ; tous les élus qui sont ici présents ne peuvent que remercier votre savoir-faire, votre compétence et votre état d'esprit, Frédéric.

(Applaudissements)

M. TRANCHANT.- C'est le travail de toute une équipe ; cela fait longtemps que l'on travaille tous ensemble ; au fur et à mesure, on essaie de peaufiner cela ; le tout est d'essayer d'avancer au maximum ; c'était vraiment au niveau personnel

et de l'équipe, une reconnaissance de l'ensemble des espaces verts et de ce que l'on sait faire. On essaie d'aller encore plus loin et de toujours de faire mieux ; on s'aperçoit qu'au niveau du public et des retombées sur cet aménagement, on avait tellement de retours positifs que l'on a tenté le concours, pour une seconde fois et nous avons la première place encore à nouveau ; c'est vraiment une satisfaction pour l'ensemble du personnel ; on essaiera peut-être une troisième fois ?

(Rires et applaudissements)

M. LE MAIRE.- La barre est sans cesse plus haute ; il y a maintenant l'aménagement du giratoire autour de la Poste et le responsable des finances de la ville, Monsieur BARDOUX, est particulièrement satisfait, car quand ils gagnent un concours, ils ramènent un tracteur, c'est autant pour les finances de la ville !

Bravo à Frédéric TRANCHANT et nous vous demandons de transmettre nos remerciements à tous tes collaborateurs. Nous aurons l'occasion de nous revoir.

MME BOUVIER.- Mes chers collègues, il y a des joies, il y a des peines, et je voudrais vous remémorer l'évènement récent qui a bouleversé la population : Aurélie DIDI, âgée de vingt ans, a été retrouvée morte à bord d'une voiture jetée dans la Marne : une terrible disparition ! La population, ses amis, sa famille ont organisé une marche blanche le 1er septembre et nous y étions ; le conseil municipal peut-il s'associer à la peine de sa famille et de ses amis pour lui rendre hommage ?

Je réclame avec votre autorisation une minute de silence.

M. LE MAIRE.- Pas de problème, bien évidemment.

(La salle debout observe une minute de silence)

MME BOUVIER.- Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je veux vous remercier d'avoir eu cette attention et dire que du début du drame jusqu'à cette marche silencieuse, et encore à aujourd'hui, que cela soit le CCAS ou les élus de la ville, ils sont aux côtés de la famille DIDI ; encore plus aujourd'hui encore, nous sommes dans l'indécision car nous attendons que les suites soient données à ce drame inadmissible ; la famille a besoin d'être soutenue et d'être épaulée ; nous l'avons fait au moment du drame, que nous avons été à leurs côtés au moment de la marche, au moment des obsèques, à chacune de ces actions très pénibles nous étions là, et nous sommes encore là aujourd'hui.

Il est difficile de dire cela, car il ne faut pas mettre en avant ce qui provient du cœur ; la ville de Château-Thierry dans toutes ses composantes est aux côtés de la famille DIDI ; nous espérons que la justice et les forces de police pourront le plus rapidement possible arrêter ceux qui ont commis cet acte inqualifiable.

Merci d'avoir pensé à lui rendre hommage, cela me permet aussi de signaler que l'action n'est pas terminée.

1 – Compte-rendu des débats du conseil municipal du 29 juin 2012.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Le compte rendu est approuvé.

2 – Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

A – Convention d'occupation de locaux.

M. LE MAIRE.- Il s'agit de signer une convention de mise à disposition avec l'association la Ligue des Droits de l'Homme pour les locaux situés 3 rue Tortue, dans les mêmes conditions que vous connaissez ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

M. LE MAIRE.- Il s'agit également de signer une convention de mise à disposition avec l'Association « Narcotiques Anonymes » pour un local situé au 3 rue Tortue. Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

B - Marchés publics, procédure adaptée

M. LE MAIRE.- Il s'agit de fournitures de peintures diverses avec la société Couleurs de Tollens, pour une commande comprise entre 5.000 € et 20.000 €.

(Aucune intervention)

Travaux de revêtement des aires de saut en longueur et rénovation partielle de la piste d'athlétisme avec la société VALLET SAUNAL, 68.486 €.

(Aucune intervention)

Travaux dans les bâtiments communaux avec la société GANFORNINA pour la maçonnerie et plâtrerie, les menuiseries extérieures avec la société NAF, la ventilation double flux avec la société Nouvelle DUVAL, l'isolation plâtrerie avec la société LAZ et la plomberie avec la société HERBILLON.

(Aucune intervention)

Travaux de couverture dans les bâtiments communaux à U1, GANFORNINA, Palais des Rencontres : ces locaux avaient de nombreuses fuites.

(Aucune intervention)

Travaux encore de couverture dans les bâtiments communaux pour 137.991€, société ROQUIGNY, pour l'école des Vaucrises-Hérissons ; là aussi, il y a de nombreuses fuites.

(Aucune intervention)

Fourniture de matériel électrique, câbles et conduits, Société SANELEC et appareillages et divers matériels.

(Aucune intervention)

Prestation d'entretien du linge avec l'ESAT de Chierry.

(Aucune intervention)

Marché complémentaire pour les travaux de rénovation et transformation du Relais du Vieux Château : plomberie, sanitaires, Entreprise MORLET pour un montant de 3.543 € et peinture avec l'entreprise PENOT pour 2.388 €.

(Aucune intervention)

Marché de remplacement des bornes escamotables pour le lycée et la zone piétonnière ; vous avez constaté depuis quelque temps que l'on avait des problèmes sur le fonctionnement des bornes, cela sera modifié : fourniture des bornes pour 26.946 € et maintenance pour 4 ans et j'espère que cela sera suivi, pour 8.510 €.

(Aucune intervention)

Fourniture de maçonnerie, couverture, voirie, avec la société GEDIMAT BRAY pour un marché de bon de commande compris entre 25.000 et 60.000 € HT.

(Aucune intervention)

Travaux d'électricité et mise aux normes à U1, société Nouvelle DUVAL pour 16.419 €.

(Aucune intervention)

URBANISME

3 – Convention publique d'aménagement du quartier de l'Île – Approbation du compte-rendu de la SEDA.

MME JACOB.- Un seul point à l'ordre du jour pour l'aménagement urbain, ce soir : comme tous les ans depuis 2005, il s'agit d'approuver les comptes annuels de la requalification du quartier de l'Île ; nous parlons de l'année 2011 ; il s'agit pour nous d'approuver le compte rendu et je vous lis les choses en substance.

En 2011, il y a eu les travaux de réfection de la voirie de la rue Carnot : pour ce faire, nous avons 28.284 € de maîtrise d'œuvre, des travaux à hauteur de 469.636 € pour l'aménagement de la rue Carnot ; pour mémoire, c'est la société VALLET et SAUNAL qui a réalisé les travaux, qui ont été remis à la ville depuis ; la rémunération annuelle de la SEDA sur ces travaux, 36.123 € et frais divers comprenant des publicités et autres publications, etc. pour 1.235 €.

Côté recettes, car depuis 2008 la collectivité n'abonde plus au projet, vous le savez, elles se montent à 4.930 € de produits financiers sur les 1.539.000 € qui étaient engrangés par la SEDA de mémoire, et qui sont bien sûr de l'argent appartenant à la collectivité ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Le dossier prévoit un reliquat pour 2012 sur les aménagements de la rue Carnot, qui n'y sont plus puisque c'est terminé.

M. BENTZ.- La partie large ne sera pas relevée ?

MME JACOB.- Ce n'est pas pour tout de suite.

Nous votons.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. FENARDJI.- J'aurais souhaité, car c'était un point sur l'urbanisme, mentionner que les panneaux indicateurs pour la place THIERS ne sont pas encore changés. Qu'en est-il ?

MME JACOB.- Cela a été demandé.

M. FENARDJI.- C'est marqué encore « Place Thiers ».

MME JACOB.- Ce n'est pas fait, mais c'est bien de le dire.

FINANCES

4 – Comité des Fêtes Jean de La Fontaine – Reversement des droits de place.

MME MARTELLE.- Il est demandé à l'assemblée d'approuver le versement de 70 % des droits de place de forains encaissés lors de l'édition 2012 des fêtes à Jean de La Fontaine, soit la somme de 14.354 €, ce qui fait 10.048 €, soit 70 %, 10 % de plus que l'année précédente ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous votons.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

5 – Association Panafricaine « LissaLissi » - Subvention exceptionnelle.

M. BARDOUX.- L'association Panafricaine « LissaLissi » organise une soirée à thème le 8 décembre au Palais des Rencontres, pour lequel elle a présenté à la ville un budget prévisionnel et une demande de soutien financier ; il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 1.100 € pour l'organisation de cette manifestation.

MME BOUVIER.- Où se localise cette école ?

M. BOKASSIA.- Je voulais d'abord préciser que l'association a été créé en 2006 officieusement ; cela a été officiel en 2008 ; l'association mène des actions ici à Château-Thierry ; vous l'avez vu en l'occurrence pendant les Fêtes à Jean de La Fontaine ; c'est une association pour mener des actions plus particulièrement à l'école Saint-Félix, paroisse de Saint-Félix au Congo Kinshasa ; il y a eu entre autres les dons des livres ; on a apporté pas mal de dons avec le concours de l'Abbé Bernard, à Saint-Crépin ; il nous a beaucoup aidés, avec Madame MACAREZ, en nous apportant 500 livres ; nous les avons acheminés au Congo Kinshasa ; l'on envisage de créer une bibliothèque avec les dons dont il est question ici ; c'est justement pour achever la bibliothèque en construction ; il y a eu aussi des lits médicaux qui ont été acheminés dans la même paroisse.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autre question concernant cette action de solidarité qui va dans le droit fil de ce que mènent nos associations humanitaires, je rappelle le rendez-vous le 8 décembre au Palais des Rencontres avec la participation de l'association latino-américaine Misiki, avec des danses traditionnelles d'Afrique, du Pérou, de Bolivie ; pour le Pérou, je pense que c'est la présidente de Contacts.

Nous votons.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

TRAVAUX

Travaux de branchement d'eau potable pour le jardin public Riomet – Convention financière avec l'USESA.

M. REZZOUKI.- Dans le cadre de la convention qui nous lie à l'USESA, qui prend en charge à 50 % les travaux d'adduction d'eau potable, quand il s'agit de travaux engagés par des collectivités locales, comme la ville de Château-Thierry, le montant estimé est de 1.451,86 € ; la participation de l'USESA est à 50 % ; le reste à charge pour la commune est de 725,93 € HT ; c'est dans la continuité du travail de Monsieur TRANCHANT et des espaces verts ; il s'agit d'amener un coin d'eau sur un jardin rue Riomet, au 35 rue du Château.

Il y a d'ores et déjà un stagiaire qui avait travaillé et qui travaille au service des espaces verts ; il a déjà une esquisse ou un avant-projet, et n'en doutons pas, qui sera à la hauteur de ce que les services espaces verts ont réalisé sur la Place Jean de La Fontaine ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

EDUCATION – JEUNESSE – VIE CITOYENNE

7 – Contrat urbain de cohésion sociale – Répartition des subventions.

M. BEAUVOIS.- C'est un deuxième appel au CUCS, qui concernait le reliquat du premier appel : nous avons eu là-dessus 5 projets ; le premier concerne la cybercriminalité et les réseaux sociaux, portée par le lycée Jean de La Fontaine ; le deuxième a été porté par la mission locale pour permettre aux gens sortis d'école et demandeurs d'emploi de mieux connaître les différents métiers aéroportuaires, car on sait que la plate-forme aéroportuaire est une grosse pourvoyeuse d'emplois ; la troisième est une initiation à la musique classique qui est portée par la bibliothèque Castelle dans le quartier des Vaucrises ; le quatrième est la mise en place d'un atelier « cuisine du monde diététique » portée par l'ADIAMMO, pour permettre notamment de lutter contre le diabète ; c'est un atelier adapté aux différentes cuisines du monde et aux gens, quelle que soit leur origine ethnique, leur façon de cuisiner ; le dernier projet a été d'emmener des jeunes 72 heures aux JO à Londres ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Nous saluons le départ de notre collègue ; nous remercions notre collègue de sa participation ; merci et peut-être à tout à l'heure.

(Départ du Maire d'Ambohitrolomahitsy, de la délégation malgache et de l'association)

8 – Ecole maternelle de La Madeleine - Aide à projet.

M. BEAUVOIS.- Nous avons aidé l'Ecole de la Madeleine pour un séjour à Merlieux ; les recettes ont été inférieures à ce qui était prévu et l'Ecole de la Madeleine demande une aide exceptionnelle de 168,90 € ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous votons.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

PERSONNEL

9 – Tableau des emplois permanents, modification.

M. DUCLOUX.- Il s'agit de 5 transformations pour la modification du tableau des emplois permanents, avec la création au premier octobre de deux adjoints administratifs première classe dans le secteur administratif, et de deux adjoints techniques de première classe dans le secteur technique ; nous avons également au premier novembre la création d'un rédacteur principal de deuxième classe ; en parallèle, c'est la suppression au premier octobre de deux adjoints administratifs de deuxième classe, de deux agents techniques de deuxième classe, et la suppression dans le secteur administratif d'un rédacteur.

Avez-vous des questions ?

M. FLEURY GOBERT.- A l'occasion de ce rapport, je répète qu'il est hors de question de m'opposer à une promotion quelle qu'elle soit, mais j'aimerais savoir quand même et je n'ai pas eu de réponse jusqu'à présent là-dessus, quel est le pourcentage d'augmentation du GVT de cette ville d'une année sur l'autre.

M. DUCLOUX.- Cela a été donné au moment du vote du budget : 3,4 % ; c'était dans le budget ; mais on peut vous donner les chiffres plus précis si vous voulez.

M. FLEURY GOBERT.- Avec plaisir !

M. DUCLOUX.- On vous les retrouvera et on vous les communiquera ; ils ont été votés au budget ; peut-on passer au vote ?

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

10 – Contrat d'assurance des risques statutaires.

M. DUCLOUX.- C'est un renouvellement d'un dossier que nous avons au centre de gestion à CHAUNY, il va être échu au premier janvier 2013, on vous demande de le renouveler, moyennant une augmentation de 1 %, jusqu'au 31 décembre 2016 ; avez-vous des questions ?

M. BENTZ.- Est-ce que cela concerne également le personnel du CCAS ?

M. DUCLOUX.- Non, ce personnel est géré tout à fait à part ; c'est juste le personnel municipal ; avez-vous d'autres questions ?

(Aucune intervention)

Nous votons.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

SPORTS

11 – Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs.

M. DUCLOUX.- Deux subventions exceptionnelles pour les sportifs qui ont participé au championnat de France : la boule lyonnaise et le tir au mousquet ; 200 € pour la boule lyonnaise et 300 € pour le tir au mousquet, avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous votons.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

12 – Répartition de l'aide aux clubs sportifs employant un salarié.

M. DUCLOUX.- Au mois de mars, nous avons donné 50 % de cette subvention, nous attendions la fin de l'année pour savoir si les emplois étaient toujours en cours ; aujourd'hui, nous avons l'assurance que ces emplois ne seront pas arrêtés avant la fin de l'année ; nous vous demandons de verser le solde de 4.000 € au CTFC, au club de natation, au club de tennis, au club de basket, à l'IEC football et au tennis de table ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

INTERCOMMUNALITE

13 – CCRCT – Modification des statuts.

M. LE MAIRE.- Nous sommes invités à accepter la modification des statuts de la communauté de communes de la région de Château-Thierry concernant l'intitulé de l'aménagement de la ZAC ; conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision ne sera effective qu'après l'accord des communes membres, d'accepter la modification des statuts et pour prendre la compétence zone d'aménagement concerté de « La Moiserie Les Etangs » ; c'est pour l'extension de la zone ; vous n'avez pas de question ?

(Aucune intervention)

Nous votons.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

14 – Intégration de la commune de Mézy-Moulins à la CCRCT.

M. LE MAIRE.- Suite à la proposition formulée dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Aisne, arrêté le 22 décembre, Monsieur le Préfet nous propose de modifier le périmètre de la communauté de communes en y intégrant la commune de Mézy-Moulins ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

15 – Rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets ménagers par la CCRCT.

M. LE MAIRE.- Chacun a pu voir ce rapport dans sa pochette ; c'est une communication, avez-vous des questions sur cette communication ?

(Aucune intervention)

AFFAIRES GENERALES

16 – Action en justice – Redevance des Grands lacs de Seine.

M. LE MAIRE.- Comme vous le savez, plusieurs communes ont engagé la même démarche que la ville de Château-Thierry ; la ville d'Épernay réalise aussi cette action et je vous propose que nous nous associons à l'action en justice engagée par la ville d'Épernay et les autres communes afin de nous opposer à ce racket organisé, malgré l'avis défavorable du commissaire enquêteur ; c'est un racket, je le dis bien, car ces aménagements ne profiteront pas directement aux habitants de la ville ; je propose que l'on s'associe à la démarche engagée.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

La communauté de communes et la ville d'Épernay ont réussi leur bras de fer concernant les services de l'État, concernant le PPRI, plan de protection du risque d'inondation ; je ne sais si vous avez suivi cette action, mais ils ont réussi à ce que l'État fasse machine arrière sur les zones rouges et bleues et surtout sur les zones rouges en milieu urbain où le PPRI interdisait de construire, étendre ou reconstruire ; ils ont obtenu satisfaction ; je propose à Bruno BEAUVOIS de se rapprocher des services de la communauté de communes : le Préfet de la Marne vient de faire part de son acceptation des modifications du PPRI ; ce qui est possible à quelques kilomètres de nous, on ne peut pas comprendre de ne pas l'avoir chez nous ; il faut se saisir de cette affaire et nous aborderons la question dans le cadre de la tenue du G10 qui aura lieu le 5 octobre à Château-Thierry avec la participation de la communauté de communes évidemment ; le repas aura lieu ici et nous mettrons le sujet à l'ordre du jour ; avez-vous des questions ou remarques sur ce point ?

MME JACOB.- Vous trouverez sur ce point un rapport de préfecture indiquant que sur les PPRI, il a été constaté vraiment beaucoup d'erreurs de relevés topographiques, qui ont été depuis plusieurs années dénoncés ; cela veut dire qu'un géomètre expert a dû recommencer point par point ; il y a des erreurs, ne serait-ce que parce que l'on recopie, on reporte et jusque-là, il n'était pas possible de réouvrir les dossiers, sauf en cas de présentation manifeste d'un intérêt notoire pour les entreprises qui s'installent ; gageons qu'à l'issue de cela, les modifications puissent être engagées même s'il n'y a pas d'action économique ou d'action d'un tiers dans cette affaire ; c'est quand même une avancée.

M. LE MAIRE.- Une information suite au vote concernant la délégation de service public et au choix de DALKIA, nous avons retenu un avocat qui a rédigé un rapport en réponse, qui est envoyé aujourd'hui ; l'audience pour statuer aura lieu vendredi matin le 28 septembre, à 15 heures, c'est donc très rapide.

MME BOUVIER.- Autour de la solidarité municipale, je vous fais une proposition. Solidarité municipale vers la Croix Rouge, association caritative qui, dans la nuit du 14 au 15 juillet, a perdu 3 véhicules de secours : une ambulance et des fourgons : un fourgon Renault, un fourgon Nissan, un Peugeot Boxer ; la Croix Rouge a été privée d'ambulance, elle a été privée de véhicule pour se déplacer sur les postes de secours ; elle en a été privée aussi pour transporter les produits alimentaires pour l'épicerie sociale et les colis d'urgence. Rappelons qu'il y a eu plus de 30.000 € de préjudice.

La proposition que je vous fais, à vous Monsieur le Maire et à mes collègues, c'est de se rapprocher de la section locale de la Croix Rouge au 15 avenue de la République, à la maison des associations Jeanine et Louis BOUCHE, pour déterminer à quelle hauteur une subvention municipale exceptionnelle peut accompagner l'association.

Une remarque que je voudrais faire : un appel à dons a été lancé par le journal l'Union, sans succès ; je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Comme vous le savez, la municipalité est particulièrement à l'écoute des associations caritatives, c'est ce qui est fait depuis plusieurs années et qui continue à être mis en œuvre, surtout en matière de soutien logistique, pour les Restos du Cœur, la Croix Rouge et d'autres.

MME LEFEVRE.- On avait essayé lors d'un précédent conseil municipal de l'aborder ; nous avons beaucoup de solidarité entre toutes les associations caritatives installées avec nous avenue de la République ; sur ce sujet des véhicules incendiés une nuit au mois de juillet, j'avais vu ce souci avec Monsieur PLAQUET, Président de Château-Thierry et il m'a dit que le nécessaire était fait au niveau des assurances pour voir et que le siège social de la Croix Rouge devait re-fournir la section locale de Château-Thierry en matériel ; on a déjà eu un entretien ensemble sur ce sujet et je n'ai pas senti la volonté de demander à la municipalité de participer.

M. LE MAIRE.- Si c'est nécessaire, on se rapprochera d'eux.

MME LEFEVRE.- Je vois Monsieur PLAQUET toutes les semaines, on en parle et si c'est nécessaire, aucun problème sur ce sujet.

MME BOUVIER.- Je voulais avancer autre chose : je suis membre du conseil d'administration de la Croix Rouge et avant d'en parler là, j'ai évoqué le sujet avec Monsieur PLAQUET, qui serait fort intéressé si l'on pouvait l'accompagner.

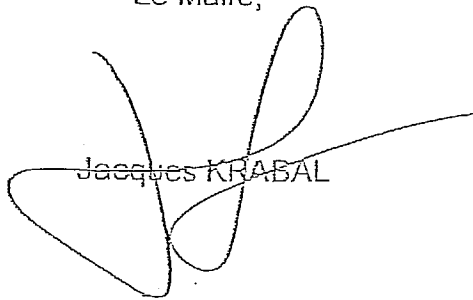
M. LE MAIRE.- Nous allons inviter Monsieur PLAQUET à venir débattre avec nous et nous verrons les modalités.

MME LEFEVRE.- Il n'y a pas de souci.

MME BOUVIER.- Je vous remercie.

(La séance est levée à 21 h)

Le Maire,



Jacques KRABAL

La Secrétaire de Séance,



Dominique DOUAY

